

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2025**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 21 novembre 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 13 novembre 2025.

Etaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Serge DIZAMBOURG, Agnès LAPLAZA (20h40), Olivier BARBIER, CHABOD Dimitri, Pascale ROUX, Danièle TARTRAT, Mireille CARQUIGNY, Laurent BAILLY, Laurent GARCIA, Jean-Louis DA COSTA

Absentes excusées : Colette CHAPUIS, Christine BESOMBE-JOLLY

Pouvoir de Colette CHAPUIS à Danièle TARTRAT

Secrétaire de séance : Laurent GARCIA

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

Yvan Guignot informe l'Assemblée d'une décision prise dans le cadre de l'autorisation consentie par délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 2025.

-Virement de crédit du compte 21538 au compte 203 pour régler l'étude menée par ingénierie 70 sur le projet de la voirie rue du val de saône

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX, LA QUALITÉ ET LE SERVICE (RPQS) DES SERVICES DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT :**

M. le Maire fait une succincte présentation des rapports annuels concernant l'eau et l'assainissement de la communauté de communes.

- Service eau potable: 14 234 habitants pour 6 214 abonnés (dont 490 à gray la ville), 213 km de réseau, prix moyen (pour 120m<sup>3</sup>) 3.64€/m<sup>3</sup>, rendement du réseau 77%.

- Service assainissement collectif : 15 051 habitants pour 6 052 abonnés, 162 km de réseau (63 km en unitaire, 99 km en séparatif), prix moyen 2.37€/m<sup>3</sup>, 246 tonnes de matière sèche/an traitées à la station d'essertey.

Il demande aux conseillers s'ils ont des remarques particulières. Aucun commentaire n'apparaissant, les RPQS sont votés à l'unanimité.

### **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (ACTP) :**

M. le Maire fait état de la redevance que la commune devra régler à la communauté de communes pour 2025 : 35 482€. La somme n'a pas changé depuis quelques années et est validée à l'unanimité.

### **LOCATION DE LA PARCELLE AE 462 :**

M. le Maire rappelle que la commune s'est portée acquéreur de la parcelle AE 462, située « au bout » de la rue du coteau fleuri. Cette parcelle, majoritairement agricole, est actuellement exploitée par M. Courbey et il a été convenu que la reprise s'effectuerait avec le locataire actuel. Au vu des tarifs pratiqués sur le secteur, M. le Maire propose d'effectuer une location à hauteur de 140€/hectare/an pour une période de 9 ans. Le conseil municipal n'y voyant aucun inconvénient valide, à l'unanimité, cette nouvelle location qui débutera au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

### **CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR L'ENSEMBLE DU VILLAGE :**

M. le Maire remémore la délibération prise en début d'année concernant ces travaux. Un dossier a été déposé auprès du sied qui subventionne entre 50 et 80% du montant HT. Or, la demande de la commune n'a pas été retenue. Afin de pouvoir solliciter de nouveau la participation du Sied au projet, il y a lieu de renouveler la délibération en précisant que les travaux seront réalisés par une entreprise locale. M. le Maire propose aux conseillers de délibérer en ce sens sachant qu'au vu des éléments en sa possession, le montant des travaux (environ 66 550€ TTC pour l'entreprise Frotey (contre 82 055€ TTC proposition du sied)) serait pris en charge à 50% par le sied. Adopté à l'unanimité.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ADJOINT D'ANIMATION :**

M. le Maire informe que le contrat de Mme TRESY, adjoint d'animation arrive à terme au 2 décembre prochain. Il y a donc lieu, pour la continuité de service de recruter sur ce poste. L'agent actuel ayant de nouveau poser candidature, M. le Maire propose aux conseillers de renouveler, pour un an le contrat de Mme Tresy. Adopté à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

-travaux ateliers communaux en cours

-voirie val de saône : en attente de recherches archéologiques



Le Maire, Yvan GUIGNOT